

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le neuf décembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Bonnet Briance, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/12/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUODOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES** : Catherine CELESTIN (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD).

**ABSENTS** : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2016-121 : DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – DEVELOPPEMENT DE L'INTERNET HAUT DEBIT ET TRES HAUT DEBIT – CONVENTION AVEC DORSAL

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la délibération 2014-0137 approuvant la convention avec le syndicat DORSAL pour le développement de l'internet haut débit et très haut débit sur la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la demande d'avenant transmise par le syndicat DORSAL pour modifier la convention initiale,

Monsieur le Président rappelle que l'Intercommunalité de Noblat a signé, avec le syndicat DORSAL, une convention pour la réalisation d'une opération de montée en débit sur la commune de Saint-Martin Terressus et le développement d'une plaque FTTH sur les communes de Saint-Léonard de Noblat et de Royères.

Monsieur le Président expose que le syndicat DORSAL demande la passation d'un avenant pour étendre le bénéfice de la convention initiale jusqu'au 30 juin 2018 (les travaux seront terminés au 31 décembre 2017).

Monsieur le Président souligne que la Communauté de Communes de Noblat a rencontré, à différentes reprises, les représentants du syndicat pour faire avancer ce dossier mais que, face au retard pris dans le développement et subi, la Communauté de Communes de Noblat est dans l'obligation d'accepter cet avenant.

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 28 voix pour, 0 contre, 3 abstentions**

**Approuve** l'avenant annexé à la présente délibération,

**Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 12 décembre 2016

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le : 15/12/16  
Publié ou notifié  
Le : 15/12/16



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

développement de l'internet - haut débit et très haut débit - convention avec dorsal

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/12/2016

---

**Numéro de l'acte :** 2016-121 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20161209-2016-121-DE

**Date de décision :** 09/12/2016

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par thèmes  
8.4. Aménagement du territoire